

## **TPG annonce l'approbation du prospectus et l'ouverture de la période d'acceptation initiale de son offre publique d'acquisition sur Intervest**

**17 janvier 2024** - TPG, par l'intermédiaire de son entité entièrement contrôlée European Real Estate Holdings SA, a annoncé aujourd'hui que le prospectus relatif à son offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle entièrement en espèces (l'"Offre") sur l'ensemble des actions en circulation qu'elle ne détient pas encore [1] d'Intervest Offices & Warehouses NV [2] ("Intervest") a été approuvé par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (la "FSMA").

[1] TPG détient déjà 1,01% des actions d'Intervest.

[2] Intervest est cotée sur Euronext Brussels (ticker INTO et ISIN BE0003746600).

L'approbation déclenche le début d'une période d'acceptation pendant laquelle les actionnaires d'Intervest peuvent apporter leurs actions à l'Offre. La période d'acceptation de l'Offre débutera le 18 janvier 2024 et se terminera le 21 février 2024 à 16.00 heures (CET). Les résultats de la période d'acceptation seront annoncés le ou aux alentours du 28 février 2024, et en cas de succès de l'Offre, le prix de l'Offre sera payable le ou aux alentours du 13 mars 2024.

Les actionnaires d'Intervest peuvent trouver l'ensemble des informations nécessaires concernant l'Offre, en ce compris le prospectus, le mémoire en réponse et les formulaires d'acceptation pour l'apport de leurs actions à l'Offre, sur les sites web suivants en anglais, français et néerlandais:

- Microsite de TPG, [www.bid-co-offer.be](http://www.bid-co-offer.be), sous " Documents Clés"
- Site internet d'Intervest, <https://www.intervest.be/fr/offre-dacquisition>
- Site internet de BNP Paribas Fortis, [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) (en français et en anglais), [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) (en néerlandais et en anglais) et site internet de KBC [www.kbc.be/intervest](http://www.kbc.be/intervest) (en néerlandais, en français et en anglais)

Des copies papier peuvent être obtenues gratuitement aux guichets de BNP Paribas Fortis NV/SA ou par téléphone auprès de BNP Paribas Fortis NV/SA au +32 2 433 41 13.

La version néerlandaise du prospectus a été approuvée par la FSMA le 16 janvier 2024. Cette approbation n'implique aucune appréciation ou évaluation des mérites ou de la qualité de l'Offre ou de la position de l'Offrant.

### **Points marquants de l'Offre**

Le 17 octobre 2023, TPG a annoncé qu'elle avait déposé une Offre relative à l'acquisition de l'ensemble des actions en circulation d'Intervest pour un prix de 21,00€ par action. L'Offre entièrement en espèces apporte une valeur certaine et immédiate aux actionnaires d'Intervest, représentant une prime de 52,2% par rapport au cours de clôture de l'action le 5 octobre 2023, dernier jour avant la suspension de la négociation de l'action Intervest par la FSMA le 6 octobre 2023, une prime de 47,8% par rapport au VWAP du mois dernier, +52,3% par rapport au VWAP des trois derniers mois, et +20,2% par rapport au VWAP des douze derniers mois.

L'Offre est unanimement soutenue et recommandée par le Conseil de Surveillance et le Conseil de Direction d'Intervest et bénéficie d'engagements irrévocables de la part de trois des principaux actionnaires d'Intervest d'apporter leurs actions à l'Offre.

## Informations complémentaires

TPG cherche à acquérir l'ensemble des actions en circulation d'Interinvest et a l'intention de lancer une offre publique de reprise simplifiée si elle (ainsi que ses Personnes Liées et les personnes agissant de concert avec elle à ce moment-là) détient au moins 95% des actions d'Interinvest à l'issue de la période d'acceptation (et après toute réouverture volontaire ou obligatoire de l'Offre, selon le cas).

## A propos de TPG

Fondée à San Francisco en 1992, TPG est une société de gestion d'actifs alternatifs de premier plan, avec 212 milliards de dollars d'actifs sous gestion et des équipes d'investissement et opérationnelles dans le monde entier. TPG investit dans un ensemble de stratégies largement diversifiées, y compris le private equity, l'impact, le crédit, l'immobilier et les solutions de marché, et notre stratégie unique est guidée par la collaboration, l'innovation et l'inclusion. Nos équipes combinent une expérience approfondie des produits et des secteurs avec des capacités et une expertise étendues afin de développer des idées différenciées et d'apporter une valeur ajoutée aux investisseurs de nos fonds, aux entreprises de notre portefeuille, aux équipes de gestion et aux communautés.

## Contact TPG Médias

Nick Orbaen

[nick.orbaen@citigatedewerogerson.com](mailto:nick.orbaen@citigatedewerogerson.com)

Daniel Oliver

[tpg@greenbrookadvisory.com](mailto:tpg@greenbrookadvisory.com)

## Avertissement

Ce communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel conformément aux art. 31 et suiv. de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce communiqué et toute information qu'il contient ne peuvent être publiés, distribués ou diffusés, en tout ou en partie, dans aucune juridiction où cela constituerait une violation des dispositions légales en vigueur.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles. Des mots tels que "croire", "s'attendre à", "peut", "serait", "plan", "stratégie", "perspective", "prévoir", "estimer", "projet", "anticiper", "avoir l'intention", "envisager" et d'autres mots et termes de signification similaire en rapport avec toute discussion sur les performances opérationnelles ou financières futures ou les plans ou propositions concernant Interinvest identifient des déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles sont basées sur des plans, des estimations et des projections actuels. De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes inhérents, tant généraux que spécifiques. TPG met en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants pourraient amener les résultats ou événements réels à différer matériellement de ceux envisagés dans les déclarations prévisionnelles. A moins que la loi ne l'exige, TPG n'est pas tenu de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives après la distribution de ce communiqué de presse, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.